

**Intervention de Sophie BRINGUY
en introduction de la réunion du 28 février 2012**

Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons pas préparé nos interventions ensemble, Monsieur le directeur, mais elles vont être complémentaires d'après ce que je viens d'entendre.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des participant-e-s pour le travail réalisé, les associations, les collectivités, les différents acteurs du territoire, mais aussi le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Je remercie aussi les cabinets d'étude qui nous accompagnent, ainsi que les services de l'État et de la Région pour leur travail.

Si mes sources sont bonnes, la synthèse présentée cette après-midi est le fruit d'une très forte mobilisation. 16 réunions ! Autant dire que personne ici n'a envie que ce travail reste lettre morte. C'est à chacun-e de nous de le faire vivre.

Et pour cela, il nous semble important d'encourager et de faciliter l'appropriation territoriale de la démarche, mais aussi de garantir l'opérationnalité du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

En effet, rien ne se fera sans les acteurs des territoires. Tous les acteurs du territoire : les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, les naturalistes, et au cœur des projets, les collectivités.

C'est au travers d'une mobilisation collective, autour d'enjeux partagés, que nos territoires ne seront plus les tristes lieux d'expression d'une biodiversité qui s'érode chaque jour, mais bien des espaces où la vie bat son plein.

Il est donc d'ores et déjà de la responsabilité de chacun-e d'entre nous de sensibiliser, mais aussi de faire la preuve des possibles par l'exemple. Les témoignages de cette après-midi sont ainsi de belles graines à semer.

Mais au-delà de cette mobilisation, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions.

D'une part, des moyens financiers. Au Conseil régional, nous avons lancé dès 2011 le dispositif « Contrats nature », qui permet de financer des projets de restauration et préservation des continuités écologiques. Mais peuvent être aussi mobilisés les contrats régionaux de bassins versants, les mesures agro-environnementales, l'appel à projets biodiversité, les réserves naturelles régionales, etc. Nous avons aussi mis en place le Fonds régional d'études stratégiques, qui permet aux collectivités de financer à 50 % les études préalables au montage de projets de trames vertes et bleues. Autant d'outils qui pourront être mis en cohérence dans le cadre du SRCE. Mais ceci restera insuffisant, nous le savons. Et nous souhaitons que l'État précise ses engagements financiers pour la mise en œuvre des SRCE en régions. À ce titre, il

est impératif que le prochain contrat de projet État-Région 2014-2020 puisse intégrer cette dimension.

D'autre part, il nous faut rapidement mobiliser des moyens d'accompagnement opérationnels pour rendre accessible à chacun-e les SRCE, mais aussi tous les autres schémas naissants (Plans climat énergie territoriaux - PCET, Schéma régional air climat énergie - SRCAE, ...) afin que les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) les prennent en compte de manière opérationnelle et à la hauteur des enjeux.

Pour nous, les SRCE et les SRCAE seront des documents de référence à l'aune desquels nous orienterons nos dispositifs existants. Par exemple, il est clair que les nouveaux contrats de territoire devront prendre en compte ces schémas.

Pour conclure, je tenais encore à vous remercier pour vos contributions. Le diagnostic devra encore être conforté et intégrer notamment la dimension prospective (évolution démographique, étalement urbain...). Mais les bases sont là et nous voyons d'ores et déjà des projets fleurir. Ils pourront essaimer. Le passage à l'action, avec une mutualisation des expériences, permettra, je l'espère, de répondre efficacement aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Sophie BRINGUY,

vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, en charge de l'Environnement.